



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rapports avec les administrés

Question écrite n° 6111

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur la pratique des numéros surtaxés qui a pu être constatée par nos concitoyens lors de leurs appels téléphoniques passés auprès de certains services publics ou sociaux. Aussi, il lui demande de lui indiquer si des services relevant de son secrétariat d'État imposent les numéros surtaxés et, si tel est le cas, s'il est dans son intention de revenir à la gratuité des appels reçus, dans le souci de ne pas grever le budget des concitoyens qui contactent les administrations dans le simple but d'obtenir un renseignement ou d'exposer une difficulté.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire que les services du département ministériel n'utilisent pas de numéros de téléphone qui entraînent des surtaxes pour les appels de ses ressortissants.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6111

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5891

Réponse publiée le : 11 décembre 2007, page 7811